

## La SPL NORMANTRI

### Futur centre de tri des collectes sélectives des emballages et papiers à Colombelles (14)



**Colombelles, le 11 février 2025**

A l'issue d'un appel d'offres public, la Société Publique Locale NORMANTRI choisit le groupement d'entreprises mené par URBASER ENVIRONNEMENT pour concevoir, construire et exploiter son futur centre de tri des collectes sélectives des emballages et papiers.

Prévu à Colombelles, près de Caen (14), ce centre de tri sera équipé des dernières technologies pour recycler et valoriser près de 55 000 tonnes d'emballages (métal, plastiques et papier/carton) par an. Il représente un investissement global de 45 millions d'euros pour les 13 actionnaires répartis sur les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne. L'ouverture est prévue fin 2025.

Née au début de l'année 2020, la Société publique locale (SPL) NORMANTRI est composée de 13 actionnaires publics répartis sur trois départements : le Calvados, la Manche et l'Orne. Elle dessert un peu moins de 1 200 000 habitants représentant près de 70% de la population de l'ex Basse Normandie.

Pour passer à l'extension des consignes de tri c'est-à-dire pour valoriser l'ensemble des emballages plastiques (pots, films, barquettes, flacons et bouteilles...), les emballages en carton et papiers ainsi que les conserves, canettes et dosettes de café..., les élus de la SPL NORMANTRI ont voulu leur propre centre de tri des emballages et papiers produits par les ménages. Avec une capacité de 55 000 tonnes sur les 70 000 tonnes que devra gérer chaque année la SPL, il figure parmi les centres les plus importants de France. Les 15 000 tonnes restantes feront l'objet de marchés publics en 2025 avec des centres de tri privés.

Assisté d'ELCIMAÏ ENVIRONNEMENT ET PINTA AVOCATS, la SPL NORMANTRI avait lancé un Marché Public Global de Performance (MPGP) remporté par URBASER ENVIRONNEMENT (futur exploitant et mandataire), AT&E (architecte), SEPOC (Maitre d'Œuvre), NEOS ENSEMBLIER (process industriel) et LEGENDRE CONSTRUCTION (bâtiments et VRD).

L'ouverture du centre de tri est prévue fin 2025. Il permettra la création de près de 60 emplois. Les équipements industriels choisis seront à la fois innovants et évolutifs. Les modules de tri comportent ainsi des machines de tri mécanique pour séparer les objets selon leur taille et leur forme (cribles rotatifs, cribles balistiques...) et des machines de tri capable de différencier les matériaux selon leur composition

(trieurs optiques, aimants, courant de Foucault...). Ces équipements ultra-modernes permettront d'obtenir des matières avec une qualité supérieure aux standards les plus exigeants. Ces matières intégreront ensuite, après épuration et régénération, les circuits de production industrielle classique.

Le Centre de tri sera doté d'espaces pédagogiques au printemps 2026 composé d'une salle pédagogique, d'un circuit de visite immersif dans le process de tri et d'un espace pique-nique avec composteurs. Il aura pour objectif d'accueillir des groupes et de leur proposer une approche ludique et sérieuse, afin de comprendre le fonctionnement et le rôle d'un centre de tri des déchets. Le public cible sera axé principalement sur les scolaires, en priorité le cycle 3 ; les primaires, les collégiens. Il permettra également l'accueil des lycéens et des adultes par le biais de groupes ou d'associations. Les thèmes abordés au travers de cette visite : améliorer le geste de tri, la réduction des déchets, le recyclage et l'économie circulaire, le fonctionnement du Process et le tri à domicile. La visite du centre de tri pourra être couplée avec celle de l'Usine de Valorisation Énergétique (UVE) du SYVEDAC et la déchetterie de Caen-La-Mer. Ces 3 équipements publics de premier plan sont situés sur la ZAC de Lazzaro dans un rayon de quelques centaines de mètres.

Représentant un investissement global de près de 45 millions d'euros, la SPL NORMANTRI a reçu le soutien de l'ADEME (7,2 M€), du FEDER (1,2M€), de CITEO (1,1M€) et de la Région NORMANDIE (0,5M€). La Banque des Territoires (27,5M€) et Arkea banque (7,5M€) complètent le tour de table.



Rappelons que NORMANTRI est composé des 13 actionnaires suivants : le **SYVEDAC**, la **Communauté d'Agglomération du Cotentin**, le **SEROC**, le **Syndicat Mixte du Point Fort Environnement**, le **SIRTOM de la Région de Flers-Condé**, le **SITCOM de la Région d'Argentan**, la **Communauté de Communes Pays de Falaise**, la **Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage**, la **Communauté de Communes Terre d'Auge**, **Communauté de Communes Val-Es-Dunes**, le **SMICTOM de la Bruyère**, la **Communauté de Communes Baie du Cotentin** et la **Communauté de Communes Cingal Suisse-Normande**.

